

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 OCTOBRE 2019**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, M. BOUQUET Jean-Pierre, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, Mme VERNE Georgette. M. SANDIER BERTRAND, Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène.

ABSENT : M. BLANCHON Pierre-François.

SECRETAIRE : M. TOINON Daniel

1. DELIBERATIONS

1.1 SUBVENTION ASSOCIATION APEL ECOLE LES BLÉS – PARTICIPATION SEMAINE BLEUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation de l'association APEL Ecole Les Blés dans le cadre de la semaine bleue organisée sur la commune. Il propose de verser en contrepartie une subvention d'un montant de 350 €.

Le conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association APEL Ecole Les Blés,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.2 AJOUT D'UN PROJECTEUR SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'ajout d'un projecteur sur le terrain de football.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Ajout d'un projecteur sur le terrain de football et modification du câblage	13 723 €	56.0 %	7 685 €
TOTAL	13 723 €		7 685 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oüi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Ajout d'un projecteur sur le terrain de football" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours sur 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.3 SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE CONNECTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire informe de l'intérêt de mettre en place au niveau du stade un système d'éclairage connecté au profit des moyens de secours hélicoptéré. Le transport hélicoptéré permet une réduction du temps d'accès aux soins d'urgence.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif de l'entreprise HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) comprenant l'installation d'un coffret connecté E-BOO pour service d'urgence (2 750 €HT) ainsi que le droit annuel d'utilisation d'un montant de 250 €HT.

Monsieur le Maire informe que les communes avoisinantes (Viricelles et Virigneux) souhaitent participer à ce projet afin de bénéficier de ces prestations.

Monsieur le Maire précise que cette installation est éligible à l'enveloppe solidarité allouée par le département. Il propose de financer ces travaux de la manière suivante :

- Enveloppe Départementale de solidarité : 1375€ soit 50%
- Part communale : 1375 €

Le droit annuel d'utilisation sera à la charge des 3 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'installation d'un système d'éclairage connecté,

APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental et le plan de financement précisé ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.4 PARTICIPATION DES COMMUNES DE VIRICELLES ET DE VIRIGNEUX AU PROJET COMMUN DE MODIFICATION D'ÉCLAIRAGE DU STADE DE MARINGES POUR EN PERMETTRE L'UTILISATION PAR LES SERVICES HÉLIPORTÉS DE SECOURS.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/10.02 (§ 1.2 ci-dessus) prise par la commune de Maringes autorisant l'ajout d'un projecteur sur le terrain de football et la délibération 2019/10.03 (§1.3 ci-dessus) demandant la subvention sur l'enveloppe solidarité pour la mise en place du système d'éclairage connecté au profit des moyens de secours hélicoptéré proposé par l'entreprise « HIS ». L'ajout du projecteur servira aux entraînements du club de football regroupant des licenciés des communes avoisinantes mais également à l'atterrissage des hélicoptères des services de secours. Le système d'éclairage connecté permettra d'offrir à l'ensemble de la population un accès aux soins d'urgence.

Les communes de Viricelles, Virigneux et Maringes ont donné leur accord de principe pour mutualiser le coût des travaux d'ajout de projecteur et d'installation de ce système d'éclairage et de vidéo connecté sur le terrain de football de Maringes.

Monsieur le Maire informe des devis relatifs à ces travaux :

Ajout d'un projecteur et enfouissement du câblage : participation communale sur le devis du SIEL d'un montant de 7 685 €HT

Système d'éclairage connecté :

- Installation coffret connecté - devis HIS d'un montant de 2 750 €HT
- Droit annuel d'utilisation : devis HIS d'un montant de 250 €HT soit 300 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la répartition des dépenses telles que précisée ci-dessous,

	Devis du SIEL (part communale)	Participation Viricelles	Participation Virigneux	Participation Maringes
Ajout d'un projecteur et enfouissement du câblage	7 685 €HT	2 561 €	2 561 €	2 563 €

Les participations reçues par les communes de Viricelles et Virigneux seront amorties sur 15 années.

	Devis HIS (moins la subvention demandée de 50%)	Participation Viricelles	Participation Virigneux	Participation Maringes
Installation coffret connecté	1 375 €HT	458 €	458 €	459 €

	Devis HIS	Participation Viricelles	Participation Virigneux	Participation Maringes
--	-----------	--------------------------	-------------------------	------------------------

Droit d'utilisation système d'éclairage connecté	Montant annuel	1/3	1/3	1/3
--	----------------	-----	-----	-----

PRECISE que le droit annuel d'utilisation du système d'éclairage connecté pour 2019 est de 300 €TTC,

PRECISE que ces dépenses seront inscrites aux budgets 2019 et suivants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.5 DM N°1 : REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de l'une de nos locataires. Il informe l'assemblée que l'état des lieux ayant été fait, il convient de rembourser le dépôt de garantie qu'elle a versé à son arrivée.

Monsieur le Maire indique que le compte 165 n'est pas assez approvisionné et qu'il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	Article	opération	MONTANT
D. I	16	165	OPFI	+ 350 €
D. I	23	2313	196	- 350 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.6 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Maire expose :

CONSIDÉRANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois.

CONSIDERANT l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s).

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion aux énergies suivantes :

Adhésion en cours	Nouvelle adhésion
<input checked="" type="checkbox"/> Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Electricité
<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Gaz naturel
	<input checked="" type="checkbox"/> Bois granulés

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

APPROUVE la convention de groupement d'achat modifiée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

2.1 BÂTIMENT :

Bibliothèque : L'architecte a transmis le nouveau plan incluant sous l'escalier un point d'eau et un espace de rangement. Il doit également transmettre le cahier des charges afin de passer l'appel d'offre, les travaux devant débuter avant la fin de l'année.

La partie démolition sera retirée du plan des travaux, ce qui représente environ 2 000€ d'économie. L'escalier et des blocs portes seront mis en vente sur le bon coin.

Appartement 2 la Salvagère :

Le logement étant libéré, la commune va procéder à des travaux de rénovation notamment au niveau des ouvrants. Monsieur le Maire indique que le programme Révolution proposé par le SIEL peut également subventionner des travaux d'isolation sur les bâtiments que l'on loue : Cette subvention est toutefois limitée à un programme par bâtiment.

Restaurant du Mottet :

Plusieurs problèmes à solutionner aussi bien dans l'appartement que dans la partie restaurant (bac à douche, four,...)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention avec la communauté de communes afin que la commune gère tous les problèmes du quotidien permettant de limiter le nombre d'interlocuteur et assurant une plus grande réactivité.

Les gérants déplorent aussi une grosse consommation d'électricité probablement liée à une mauvaise isolation. Notre technicien SAGE venant la semaine prochaine, il lui sera proposé de vérifier la consommation d'énergie de ce bâtiment.

Chapelle :

La commune est dans l'attente d'un devis sollicité auprès d'un nouveau maçon.

Sécurité :

Mise à jour du registre de sécurité. L'employé communal doit effectuer le contrôle des détecteurs d'incendie dans tous les logements communaux. Il doit également repeindre les poteaux d'incendie. L'entreprise SUEZ assure le remplacement des poteaux d'incendie qui sont défectueux.

2.2 CULTURE/ COMMUNICATION

Semaine Bleue :

Le thé dansant du lundi 07 octobre a rassemblé peu de participants mais les personnes présentes ont apprécié l'ambiance conviviale et les gâteaux préparés par les bénévoles à leur attention.

Conférence transition énergétique du mardi 08 octobre : cette manifestation organisée salle haute de la mairie a rassemblé une quinzaine de personnes. Cette conférence animée par M. Mouette et Mme Galland a suscité de nombreuses interrogations du public déjà très sensibilisé sur le sujet. Mme Blandine Thevenon a fait part aux animateurs de la volonté de proposer une intervention similaire auprès des enfants de l'école lors de la semaine citoyenne.

Sortie intergénérationnelle à Pelussin le jeudi 10 octobre : Les enfants de CM1 et CM2 de l'école Les Blés partiront en bus avec une quinzaine de retraités pour visiter l'usine du "RELAIS" à Pelussin.

Séance cinéma le lundi 16 décembre à la salle d'animation :

Une séance sera proposée aux élèves de l'école durant l'après-midi puis une séance tout publics en soirée. Les titres des films qui seront diffusés ne sont pas encore connus.

Communication :

Il est rappelé à l'ensemble des commissions et des associations que les articles pour le bulletin communal 2019 sont attendus pour le 30 octobre.

2.3 COMMISSION VOIRIE

Voirie intercommunale : Les travaux sur le chemin de Ternan débute lundi 14 octobre.

L'adjoint délégué à la voirie se charge d'en avertir les riverains.

3. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Finances CCMDL : Recalcule des prêts pour combler des budgets déficitaires (ordures ménagères, assainissement,...)

Urbanisme : La modification n°1 du SCOT est terminée, en attente d'acceptation.. L'essentiel de cette modification porte sur l'arrivée de Ste Catherine et le départ des communes de la Gimond, Saint-Médard-en-Forez et Chazelles sur Lyon. Avec ces départs, la communauté de communes perd 50 ha de constructible.

Assainissement : Transfert de cette compétence au 01/01/2020 à la communauté de communes. Chaque commune doit consolider son budget. L'ensemble des communes devra verser une somme pour amorcer le budget soit pour la commune de Maringes 22 176€ payés en 2 fois.

Le prix du raccordement sera de 1 500€.

Le prix de la taxe sur l'eau va augmenter sur une période de 6 ans pour converger sur un prix unique pour toutes les communes des Monts du Lyonnais. Cette taxe est calculée pour équilibrer le budget assainissement. L'harmonisation demande également de répertorier les puits. La commune enverra un courrier à toutes les personnes disposant d'un puit.

Groupement des 4 cantons :

27 ou 28 juin 2020 : Comice nouvelle formule. Il se situera vers le lycée des Horizons. Buvettes, exposants... à faire sur un ou deux jours (pas encore défini). Toutes les idées sont les bienvenues.

4. QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 11h place du monument aux morts suivis d'un apéritif offert par la municipalité.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 07 novembre à 20h30